

# MARIAGES FORCÉS / FICHE 3

## SENSIBILISATION ET PRÉVENTION CHEZ LES JEUNES



### 1. Introduction

La majorité des personnes risquant de subir un mariage forcé en Suisse ont moins de 25 ans.<sup>1</sup> Les jeunes, de même que les personnes qui sont en contact étroit avec eux (enseignants et enseignantes, formateurs et formatrices, etc.), sont donc un groupe-cible majeur pour les mesures de sensibilisation. Avant de présenter les différentes approches et outils utilisés pour la sensibilisation, cette fiche aborde le contexte à connaître pour le travail de prévention chez les jeunes.

### 2. Conflits et pressions

La puberté, avec le questionnement sur la sexualité, les relations amoureuses et les choix professionnels, est un moment-clé de la construction de l'identité des jeunes adultes. Durant ce processus, l'opposition aux parents n'est pas rare, bien au contraire. Dans un contexte de diaspora ces conflits peuvent être accentués, obligeant parfois les jeunes à choisir entre loyauté et rupture.

#### 2.1. Conflits de loyauté

Dépendant souvent de leur famille sur le plan émotionnel ou financier, ou les deux, les jeunes gens subissant des pressions concernant leur vie sentimentale sont déchirés par des conflits de loyauté. Il arrive qu'ils soient très ambivalents et ne sachent pas ce qu'ils veulent. Différents facteurs peuvent compliquer la situation de ces jeunes:

- Le dialogue est parfois inexistant entre enfants et parents. Le thème de la vie amoureuse n'est pas abordé. Ces difficultés de communication peuvent être accentuées lorsque les jeunes ne parlent pas bien la langue de leurs parents ou que ceux-ci ne maîtrisent pas la langue du lieu où ils habitent.
- Les liens affectifs qui les unissent à leurs parents peuvent être très forts. La grande majorité des jeunes ne souhaitent pas la rupture avec leur famille. Beaucoup n'ont jamais été seuls et craignent de l'être.
- Ils craignent que chercher de l'aide à l'extérieur puisse avoir des conséquences négatives pour leur famille, sur le plan pénal ou sur celui du droit des étrangers, avec éventuelle perte du titre de séjour.

#### 2.2. Types de pressions subies

Les personnes visées par une menace de mariage forcé subissent de fortes pressions. Elles sont parfois exposées à un intense contrôle de la part des membres de la famille, notamment par leurs frères et sœurs. Elles sont par exemple accompagnées jusqu'à l'école ou leur lieu de travail, sont surveillées, espionnées,<sup>2</sup> isolées socialement, voire enfermées. Les garçons ont souvent davantage de marge de manœuvre que les filles, mais ils peuvent aussi être concernés par ces mécanismes de contrôle.

Le chantage émotionnel est très fréquent. En particulier les mères ont tendance, dans ces situations, de proférer des menaces de type: «je me tue si tu n'épouses pas un tel – une telle...» ou «mon cœur va lâcher...». Les violences psychiques, les menaces de violence physique ou les menaces de mort, voire des agressions effectives, sont d'autres formes de pression fréquentes.<sup>3</sup> Le refus de nourriture et de soins médicaux est parfois aussi utilisé comme chantage.<sup>4</sup> En raison des conflits de loyauté et des pressions subies, il arrive que celles et ceux qui en font l'objet cèdent et acceptent les partenaires qu'on leur impose, avec

---

<sup>1</sup> Neubauer, Anna et Dahinden, Janine (2012). Mariages forcés en Suisse: causes, formes et ampleur. Berne: Office fédéral des migrations, p.43-44. <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/images/Studie/etude%20FR.pdf>, page consultée le 05.12.2017.

<sup>2</sup> Fachstelle für Gleichstellung der Stadt Zürich (2010). Zwangsheirat in Zürich. Hintergründe, Beispiele, Folgerungen. Zürich: Fachstelle für Gleichstellung, p.15. [https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/publikationen/geschlechtsspezifische-gewalt/Zwangsheirat/zwangsheirat\\_broschuere1.html](https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/publikationen/geschlechtsspezifische-gewalt/Zwangsheirat/zwangsheirat_broschuere1.html), page consultée le 05.12.2017.

<sup>3</sup> «Je n'ai eu aucun cas de mariage forcé sans menace de mort». Entretien avec l'avocate Yvonne Meier (auteure de Zwangsheirat, Rechtlage in der Schweiz. Bern: Stämpfli, 2010), 20.6.2016 et 06.07.2016, traduction libre.

<sup>4</sup> Ibid.

# MARIAGES FORCÉS / FICHE 3

## SENSIBILISATION ET PRÉVENTION CHEZ LES JEUNES



l'espoir de trouver ainsi la paix et de s'habituer à la situation. Mais le Service contre les mariages forcés enregistre de nombreuses demandes de ces personnes après coup. L'ONG met en garde: les personnes qui cèdent sous-estiment souvent ce qu'implique, au quotidien, le fait de vivre dans un mariage qui, fondamentalement, n'avait pas été souhaité.

### 2.3. Conséquences possibles d'un mariage forcé

Il est important de savoir quelles conséquences attendent les jeunes en cas de mariage forcé. En voici une liste non exhaustive:

- Violation de l'intégrité sexuelle, physique et psychique – violation des droits humains.
- Violences au sein du couple.
- Rapports sexuels forcés.
- Rupture de formation, surtout pour les filles.
- Isolement.
- Grossesses précoces.
- Dépression.
- Impact négatif également sur les enfants nés dans une telle union.<sup>5</sup>
- Risque de harcèlement si la personne décide de quitter son conjoint.

## 3. Prévention et sensibilisation

Il est souvent difficile pour les personnes potentiellement touchées par un mariage forcé de mettre des mots sur ce qu'elles sont en train de vivre et de demander aide et conseil. Comment apporter un message préventif à un plus large public? Ce chapitre tente de répondre à ces questions avant de présenter quelques stratégies ayant déjà fait leurs preuves.

### 3.1. Approche directe ou indirecte?

Comme pour tous les thèmes relevant de la vie intime, la prévention des mariages forcés pose une interrogation: faut-il aborder la question de front ou indirectement? Une approche directe fera-t-elle fuir le public, se révélant ainsi contreproductive? La réflexion doit être menée lors d'activités avec des associations de migrants, mais aussi lorsque le thème est abordé dans le travail social avec les jeunes ou dans des classes d'école.

Certains professionnels et professionnelles<sup>6</sup> déconseillent vivement de nommer explicitement le thème du mariage forcé car les salles restent vides. Les personnes concernées se sentent stigmatisées par cette manière de procéder. Selon eux, il est plus facile de les atteindre en abordant le thème des relations amoureuses, du choix de vie ou de l'adolescence. L'approche par une thématique plus large comporte ainsi des avantages, même si le propos risque d'être dilué au point de n'aborder le mariage forcé que de manière marginale.

L'approche directe ne doit pas être rejetée pour autant. Pour le Service contre les mariages forcés, la précaution de non-discrimination avancée peut justement se révéler discriminante, car elle implique que les groupes visés ne seraient pas capables de réflexion critique. Il y a parmi les membres des communautés concernées des personnes qui elles-mêmes souhaitent un débat. De fait, l'ONG dit n'avoir aucune peine à trouver un public pour ses ateliers abordant la thématique explicitement, même lorsqu'elle les propose à des associations

---

<sup>5</sup> United Kingdom Government (2014). Multi-agency practice guidelines: Handling cases of Forced Marriage. London: Cabinet Office, p.12. [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/322307/HMG\\_MULTI\\_AGENCY\\_PRACTICE\\_GUIDELINES\\_v1\\_180614\\_FINAL.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/322307/HMG_MULTI_AGENCY_PRACTICE_GUIDELINES_v1_180614_FINAL.pdf), page consultée le 27.03.2017.

<sup>6</sup> Entretiens avec les porteurs de projets du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, 2016.

# MARIAGES FORCÉS / FICHE 3

## SENSIBILISATION ET PRÉVENTION CHEZ LES JEUNES



issues des communautés concernées.<sup>7</sup> Ainsi, la décision doit être prise au cas par cas, selon le public et le contexte.<sup>8</sup>

### 3.2. Objectifs de la sensibilisation

Globalement, les projets mis en œuvre en Suisse visent à montrer aux jeunes qu'ils ont le droit de décider de leurs choix amoureux et de la manière dont ils entendent mener leur vie. Toute atteinte à ce principe est une violation de leur personne, de la loi suisse et de nombreux textes internationaux. Il s'agit aussi de présenter les conséquences négatives du mariage forcé (voir ci-dessus, point 2.2). Enfin, les jeunes doivent pouvoir trouver de l'aide, y compris en cas d'urgence.

### 3.3. Sensibilisation en milieu scolaire

Le travail dans les écoles figure au centre de plusieurs projets réalisés dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés. Les professionnels de la prévention dépendent toutefois du bon vouloir des enseignants et des directions scolaires, fortement sollicités par toutes sortes de demandes.

#### Activités possibles contre les mariages forcés en milieu scolaire

- Présentation du thème par les enseignants dans divers cours (culture générale, éthique, etc.) à partir du secondaire et dans les écoles professionnelles.<sup>9</sup>
- Evocation de la question des mariages forcés dans les cours d'éducation sexuelle.
- Interventions dans les écoles par des spécialistes de la question des mariages forcés, avec un accent sur divers thèmes liés (virginité et sexualité, conflits intergénérationnels, construction de l'identité, etc.).
- Participation de l'école à un programme tel que «Sortir ensemble et se respecter», développé dans le canton de Vaud, qui consiste en neuf séances de prévention des violences dans les relations amoureuses des jeunes (de 13 à 18 ans), intégrant la thématique des mariages forcés.<sup>10</sup>
- Visites, avec les classes, d'expositions abordant la problématique, notamment l'exposition itinérante du Service contre les mariages forcés ou l'exposition itinérante «Willkommen zu Hause» (en allemand seulement) de la Coordination contre la violence du canton de Lucerne.<sup>11</sup>

### 3.4. Sensibilisation en milieu extrascolaire

Le thème peut aussi être abordé lors d'activités dans les lieux de rencontre pour jeunes tels que centres d'animation ou maisons de quartier. TERRE DES FEMMES Suisse et la Ville de Berne ont élaboré un ensemble didactique<sup>12</sup> à l'intention des professionnels de nombreux domaines, avec des pistes pour aborder la thématique. En outre, dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, trois courts films de

<sup>7</sup> Entretiens avec un représentant du Service contre les mariages forcés, 28.05.2016 et 13.07.2016.

<sup>8</sup> TERRE DES FEMMES Suisse, communication écrite, 17.10.2017.

<sup>9</sup> Des exemples de matériel didactique utilisé lors de ces occasions ou en milieu extrascolaire sont disponibles à cette adresse: <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/F/materialien/materiel-pedagogique>, page consultée le 28.03.2017.

<sup>10</sup> Ce programme peut être utilisé en milieux extrascolaire également.

<sup>11</sup> <https://gewaltpraevention.lu.ch/ausstellung>, page consultée le 20.03.2017.

<sup>12</sup> Stadt Bern und Katholische Kirche Region Bern (2015). Mitmachtool inkl. Infopaket für Vertrauensinstitutionen. [http://www.bern.ch/themen/auslanderinnen-und-auslander/integration-und-migration/zwangsheirat-und-zwangsehe/Fachpersonen/downloads/Mitmachtool\\_inkl.InfopaketfrVertrauensinstitutionen.pdf/view](http://www.bern.ch/themen/auslanderinnen-und-auslander/integration-und-migration/zwangsheirat-und-zwangsehe/Fachpersonen/downloads/Mitmachtool_inkl.InfopaketfrVertrauensinstitutionen.pdf/view), page consultée le 05.12.2017.

# MARIAGES FORCÉS / FICHE 3

## SENSIBILISATION ET PRÉVENTION CHEZ LES JEUNES



fiction<sup>13</sup> ainsi qu'un documentaire avec témoignages, sous-titré en huit langues, ont été produits.<sup>14</sup> D'autres idées ont été développées, comme mener un débat après la projection d'un film de fiction<sup>15</sup> ou d'un documentaire<sup>16</sup> ou encore écrire un conte.<sup>17</sup>

Cette liste d'activités n'est bien sûr pas exhaustive. Un dernier exemple original mérite toutefois encore d'être signalé. Comme les personnes menacées de mariage forcé sont souvent contrôlées par leur entourage, la Ville de Berne a diffusé des informations, sous forme d'autocollants, dans des espaces qui offrent une certaine liberté en dehors du cercle familial (cabinet médical, centre de jeunes, bureau de l'assistance sociale, etc.), et plus précisément dans des endroits où les personnes sont en général seules, par exemple les toilettes. On peut y lire le nom d'une personne de cette institution à qui s'adresser en cas de question en lien avec les mariages forcés.<sup>18</sup>

Enfin, une liste de dépliants divers destinés à la sensibilisation des personnes potentiellement concernées est disponible sur le site du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés.<sup>19</sup> Tous ces documents fournissent des adresses et des numéros de téléphones en cas de questions ou d'urgence.

---

<sup>13</sup> African Mirror Fondation (2016). «Mon droit de me marier avec qui je veux 1: Alicia», <https://youtu.be/LF2rO1uw0tQ>; «Mon droit de me marier avec qui je veux 2: Célestine», <https://youtu.be/4p2PQC-T83w>; «Mon droit de me marier avec qui je veux 3: Khadija et ses amies», [https://youtu.be/bm\\_ZW0E8QTc](https://youtu.be/bm_ZW0E8QTc); pages consultées le 05.12.2017. Ces films réalisés par la fondation African Mirror, en français, allemand et tigrigna, sont destinés particulièrement à la sensibilisation d'un public d'origine africaine.

<sup>14</sup> GGG Ausländerberatung Basel et Service contre les mariages forcés (2014). «Mariage forcé? Six déclarations sur l'amour, la liberté de choix et le mariage». Informations et commandes: <http://www.ggg-migration.ch/gegen-zwangsheirat.html>, page consultée le 05.12.2017.

<sup>15</sup> Les films suivants permettent par exemple de lancer la discussion: «Noces» (2017), «Bibi & Tina - Tohuwabohu total!» (2017), «Mustang» (2015), «L'étrangère» (2011), «Rebelle» (dessin animé, 2012), «Bend it like Beckham» (2002).

<sup>16</sup> Radio Télévision Suisse (2013). Temps présent: Secondos, la Suisse à fleur de peau ; Renato Pugina (2013). Falò: Spose bambine. Une liste de documents audio-visuels est disponible à cette adresse: <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/F/materialien/audiovisuel>, page consultée le 05.12.2017.

<sup>17</sup> Projet de l'association Rinia Contact, Genève.

<sup>18</sup> Les personnes dont le nom figure sur ces autocollants ont, en règle générale, été formées dans le cadre de ce projet de la Ville de Berne et TERRE DES FEMMES Suisse. <http://www.bern.ch/themen/auslanderinnen-und-auslander/integration-und-migration/zwangsheirat-und-zwangschehe/Fachpersonen>, page consultée le 05.12.2017.

<sup>19</sup> <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/F/materialien/flyers>, page consultée le 21.03.2017.

# MARIAGES FORCÉS / FICHE 3

---

## SENSIBILISATION ET PRÉVENTION CHEZ LES JEUNES



### 4. Conclusion

La sensibilisation des jeunes est un élément clé dans la lutte contre les mariages forcés. L'école est un excellent point de départ, puisqu'elle touche les jeunes indépendamment de l'origine, du niveau social et de la formation des parents. Ces activités atteignent aussi des alliés potentiels, comme les camarades de classe des personnes visées par des mariages forcés.

En complément, les programmes extrascolaires permettent de mener des discussions dans un cadre moins contraignant. Ils offrent ainsi l'opportunité, pour les jeunes, de s'ouvrir, de partager et de s'informer de façon plus personnelle. Que ce soit à l'école ou hors de celle-ci, l'objectif final est de leur donner la capacité de décider pour eux-mêmes.

*SEM, Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, 2018*

*Rédaction des fiches: Ariane Gigon, lic. phil. I, journaliste RP*



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra